

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHEQUE SPORT

Données du titulaire (parent ou tuteur)

Nom du parent (ou représentant légal) :
Prénom du parent (ou représentant légal) :
Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :
Date de naissance de l'enfant :
Adresse :
E-mail :
Numéro de compte bancaire :

O Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'octroi mentionnées au verso de ce formulaire

Fait à Etterbeek, le

Signature

A compléter par le club sportif

Nom du club :
Représenté par :
Adresse du club :
Téléphone du club :
Nom et prénom de l'enfant :
Date de naissance de l'enfant :
Activité sportive pratiquée par l'enfant :
Période d'affiliation :
Montant demandé :

Fait à, le

Signature du responsable du club,

Cachet du Club sportif (obligatoire)

A renvoyer à l'administration communale d'Etterbeek, à l'attention du service des Sports ou du service de la Jeunesse, avenue d'Auderghem, 115 à 1040 Etterbeek
ou par mail à sport@etterbeek.be ou déposé au guichet rapide de la commune
Téléphone : 02/627.25.71 ou 02/627.25.18

Conditions d'octroi des chèques sport

Pour obtenir le chèque sport pour la saison sportive 2019-2020 (de septembre à juin), les conditions cumulatives suivantes doivent être respectées :

1. Etre âgé de 5 ans à 18 ans compris
2. Etre domicilié à Etterbeek
3. Etre inscrit dans un club sportif reconnu par une fédération sportive
4. Répondre aux conditions de revenus suivantes :
Les revenus imposables en Belgique du ménage au sein duquel le jeune est domicilié ne peuvent dépasser les maxima tels que fixés comme conditions financières pour l'aide à l'achat d'un logement de la Région de Bruxelles-Capitale :

Personnes à charges	Revenus maxima (1 revenu)	Revenus maxima (2 revenus)
1	64.905 €	81.131 €
2	70.134 €	86.540 €
3	75.723 €	91.949 €
4 et +	81.132 €	97.358 €

Documents à joindre obligatoirement

Toutes les copies devront être faites avant de déposer le dossier

- Le formulaire chèques sport, dûment complété et signé par l'intéressé ou le représentant légal s'il est mineur
- L'attestation de participation dûment complétée par le représentant du club où le jeune est affilié
- La composition de ménage récente (octroyée gratuitement au service population de la commune d'Etterbeek où le jeune doit être domicilié)
- Le dernier avertissement extrait de rôle (impôt de l'année 2017-exercice d'imposition 2018)
- La preuve de paiement de la cotisation au club sportif

Les chèques sport seront octroyés jusqu'à épuisement des crédits sur base de l'ordre chronologique de réception des demandes.

L'action se déroulant dans le cadre d'un budget limité, elle sera clôturée dès l'épuisement des chèques, sans possibilité de recours. Tout dossier remis incomplet, incorrect ou hors délai sera irrecevable.

Protection des données à caractère personnel :

Les données vous concernant sont traitées par la commune d'Etterbeek afin de répondre à votre demande de chèque sport. Aucune donnée ne sont partagées avec des tiers. La commune est tenue d'archiver les pièces justificatives durant une période de 30 ans, mais dont l'accès est strictement limité. Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification de vos données en envoyant un courrier à l'Administration communale d'Etterbeek – DPO, Avenue d'Auderghem 113-115, 1040 Etterbeek.